

Centre
de services scolaire
des Rives-du-Saguenay

Québec 



Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

ÉCOLE STE-THÉRÈSE
Année scolaire 2024-2025

Entrée en vigueur : 2024-08-26

À l'école Ste-Thérèse, les normes et modalités mises en place par l'équipe pédagogique répondent aux exigences des documents ministériels suivants : la loi sur l'instruction publique, le régime pédagogique, l'instruction annuelle, le programme de formation de l'école québécoise, la progression des apprentissages, la politique d'évaluation des apprentissages et le bulletin unique. De plus, la planification pédagogique des enseignants est basée sur les apprentissages et sur la réussite des élèves en respectant la mission de l'école : instruire, socialiser et éduquer. Les pratiques évaluatives utilisées pour atteindre les objectifs du Programme de formation assurent la rigueur et la transparence.

Les normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Une norme :

- Représente une orientation commune;
- Possède un caractère prescriptif;
- Peut être révisée au besoin;
- Respecte la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique, le Programme de formation de l'école québécoise, les Cadres d'évaluation des apprentissages et la Progression des apprentissages;
- S'appuie sur la Politique d'évaluation des apprentissages et sur la Politique de l'adaptation scolaire du MELS

Une modalité :

- Indique des moyens d'action ou la modalité d'application de cette norme;
- Peut être révisée au besoin;
- Oriente les stratégies;
- Est locale (ou propre à une école) et prescriptive quand elle est concertée et reconnue.

Champs et mécanismes d'application

Ces normes et modalités s'appliquent à tous les élèves de notre école. Elles sont en conformité avec les exigences et les règles prévues par la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique.

Dans le cadre de ses normes et modalités, l'école applique également le mécanisme de régulation instauré par le Centre de services scolaire. C'est entre autres par l'entremise de la participation à divers comités, telle que les comités de validation lors de nouvelles épreuves, que l'école prendra part au mécanisme de régulation du Centre de services scolaire.

Cheminement scolaire

Règles de passage

1. Règles générales

La note de passage dans toutes les matières est fixée à 60%.

La direction d'école prend la décision la plus appropriée dans le cas d'un élève qui ne satisfait pas aux exigences.

2. Du primaire au secondaire

- a) La décision de passage doit respecter les règles de classement du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay qui se retrouvent dans le document : « Règles de classement pour le passage du primaire au secondaire et du premier au deuxième cycle du secondaire ».
- b) Dans les cas où il y a changement d'école, la responsabilité du classement relève de la direction qui accueille l'élève.

3. D'une année à l'autre

La décision de passage appartient à l'équipe de classement de l'école qui regarde les résultats ainsi que tous les autres aspects du développement de l'enfant.

Règles de classement

Choix de l'organisation pédagogique

- a) Les décisions sur le classement relèvent de la direction de l'école et sont prises en concertation avec les intervenants concernés, laquelle décision favorise le classement (suivi pédagogique et éducatif) pouvant répondre le mieux aux besoins de l'élève tout en tenant compte des possibilités de l'école. Toute décision est prise en tenant compte des contraintes de l'organisation scolaire et des règles de classement pour le passage du primaire au secondaire et du premier cycle au deuxième cycle du secondaire.
- b) Dans les cas où il y a changement d'école, la responsabilité du classement relève de la direction qui accueille l'élève.

La direction de l'école d'origine transmet l'information sur les besoins de l'élève et sur les mesures de soutien dont il bénéficiait. Le directeur de l'école qui reçoit l'élève détermine par ailleurs le classement qui répond aux besoins de l'élève en tenant compte des possibilités de son milieu.

- c) Il est possible qu'un élève bénéficie de plus d'une mesure de remédiation, que ce soit de manière individuelle ou collective.
- d) La décision sur le classement (suivi pédagogique et éducatif) doit être revue périodiquement à la lumière des constats sur les apprentissages et en tenant compte de la situation de l'élève en cours de cycle. Pour l'élève ayant un plan d'intervention, le délai pour la révision du classement doit être inscrit dans celui-ci.
- e) Les parents sont informés de la décision sur le classement de leur enfant lors de l'envoi du troisième bulletin.
- f) La direction d'école doit mettre à la disposition des intervenants concernés les informations recueillies au moment de la détermination des besoins de l'élève afin de l'aider à poursuivre ses apprentissages. Ces informations sont déposées dans le dossier d'aide particulière.
- g) Pour la maternelle 4 ans, aucun redoublement n'est possible.

Absence à une épreuve obligatoire

Absence autorisée :

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence de votre enfant à **une épreuve obligatoire du ministère ou du Centre de services scolaire** :

- *Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale*
- *Décès ou mariage d'un proche parent*
- *Convocation d'un tribunal*
- *Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études*

Une pièce justificative devra être fournie à la direction de l'école et sera conservée au dossier de votre enfant.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, votre enfant ne sera pas pénalisé et il n'aura pas à refaire une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

Absence non autorisée :

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage, votre enfant sera déclaré absent et **il obtiendra 0 à l'épreuve obligatoire**.

Il est à noter qu'aucune autre épreuve ne sera administrée.

Informations supplémentaires

Contenus en éducation sexuelle

Ces contenus obligatoires seront vus de la maternelle 5 ans à la 6^e année, sous forme de thèmes, mais ne seront pas évalués.

Contenus en orientation scolaire

Ces contenus seront vus en 5^e et 6^e année, sous forme de thèmes, sans être évalués.

Épreuves du Ministère

Les épreuves obligatoires ministérielles compteront pour **10% du résultat final de la compétence** (4^e année en lecture et écriture, 6^e année en lecture, écriture et mathématiques).

Épreuves du Centre de services scolaire

Nous sommes en attente de la passation ou non de ces épreuves pour cette année.

Autres compétences

Sur le dernier bulletin de l'année scolaire, la compétence « **Organiser son travail** » sera évaluée. Cette évaluation se fait sous forme de commentaires. Ce sont les titulaires qui entreront ces commentaires sur le bulletin de l'enfant, après consultation avec les enseignants spécialistes.

Politique de l'adaptation scolaire

Vous pouvez consulter la politique de l'adaptation scolaire sur le site internet du Centre de services. Elle guide les principes directeurs du processus d'évaluation auprès des élèves.

Autres documents

Vous pouvez aussi consulter ces documents pertinents disponibles sur le web: Régime pédagogique, Loi sur l'instruction publique, Instruction annuelle, Programme de formation de l'école québécoise, Progression des apprentissages et Politique d'évaluation des apprentissages.

Caractéristiques	Exemptions et dispositions spécifiques
<p>L'élève HDAA intégré ou en classe spécialisée :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'élève qui a bénéficié d'interventions régulières et ciblées.• L'élève qui a un plan d'intervention qui précise que les interventions réalisées auprès de lui ne permettent pas de rencontrer les exigences du PFEQ et que par conséquent, les attentes sont modifiées pour lui.	<p>Les exemptions :</p> <p>Elles s'appliquent au résultat disciplinaire même si les modifications ne touchent qu'une compétence.</p> <ul style="list-style-type: none">• La moyenne du groupe.• La pondération des étapes (une pondération de 20%, 20%, 60% sera générée automatiquement).• L'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation.• L'obligation d'inclure les résultats de l'élève à l'épreuve imposée (10%). <p>Le résultat au bulletin :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le résultat au bulletin des élèves en modification correspond aux exigences fixées pour lui dans son plan d'intervention.• Un commentaire doit obligatoirement apparaître afin de préciser que les exigences ont été modifiées pour cet élève.• Le résultat est indiqué en %.• Un signe distinctif apparaît au code de cours. <p>La direction d'école doit transmettre à la personne responsable du dossier au Service informatique le nom et le numéro de fiche des élèves, ainsi que les matières où il y a des modifications aux exigences du programme de formation, afin que les ajustements soient faits concernant le bulletin.</p>

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS AUX PARENTS ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Éducation préscolaire (maternelle 4 et 5 ans)

Informations générales	
Première communication aux parents :	15 octobre 2024 16h
Première rencontre de parents :	18 novembre 2024 18h
Deuxième rencontre de parents :	Semaine du 10 mars 2025

Bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Date de l'envoi du bulletin	20 novembre 2024	15 mars 2025	30 juin 2025

Planification de l'évaluation			
Domaine et compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Physique et moteur Accroître son développement physique et moteur	✓		✓
Affectif Construire sa confiance en soi		✓	✓
Social Vivre des relations harmonieuses avec les autres	✓		✓
Langagier Communiquer à l'oral et à l'écrit		✓	✓
Cognitif Découvrir le monde qui l'entoure		✓	✓

Commentaire
À l'éducation préscolaire, une évaluation de compétence est réalisée afin de faire ressortir les forces et les défis que l'élève doit relever.

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PREMIÈRE ANNÉE

Informations générales	
Première communication aux parents :	15 octobre 2024 16h
Première rencontre de parents :	18 novembre 2024 18h
Deuxième rencontre de parents :	Semaine du 10 mars 2025

Communications			
Première communication aux parents		15 octobre 2024	
Bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60 %
Date de l'envoi du bulletin	20 novembre 2024	15 mars 2025	30 juin 2025

Principales évaluations pour la 1 ^{re} année					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Planification des évaluations	Lire (40%)		✓	✓
		Écrire (40%)		✓	✓
		C.O. (20%)	✓	✓	✓
	Nature des évaluations	Fusionner et segmenter l'ensemble des sons enseignés depuis le début de l'année, tant à l'oral, à l'écrit et en lecture. Compréhension d'une courte phrase. En écriture, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens, dont l'écriture spontanée et de courtes productions écrites. Capacité d'écrire les mots de vocabulaire appris. Fin de la 3 ^e étape : les critères d'évaluation augmenteront dans ces différentes sphères. En écriture, il y aura évaluation d'un récit en 3 temps et la compréhension de lecture sera évaluée à l'aide de textes plus longs.			

Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Mathématiques	Planification des évaluations	Résoudre (30%)		✓	✓
		Raisonner (70%)	✓	✓	✓
	Nature des évaluations	Les connaissances acquises en mathématiques seront évaluées à l'aide d'évaluations formelles et d'exercices d'application. Une évaluation sommative sera également administrée à la fin des deux étapes. Résoudre SAÉ ponctuelles en cours d'étape.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Culture et citoyenneté québécoise	Planification des évaluations	Explorer des réalités culturelles (100%)		✓	✓
	Nature des évaluations	Travaux en classe, discussions et projets.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Intégration linguistique scolaire et sociale (I.L.S.S.)	Planification des évaluations			✓	✓
	Nature des évaluations				

Autres compétences observées		Étape 1	Étape 2	Étape 3
COMPÉTENCE BULLETIN 3 - ORGANISATION	Planification des évaluations	Organiser son travail (100%)		✓
	Nature des évaluations	*Ces compétences feront l'objet d'un commentaire au bulletin.		

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DEUXIÈME ANNÉE

Informations générales	
Première communication aux parents :	15 octobre 2024 16h
Première rencontre de parents :	18 novembre 2024 18h
Deuxième rencontre de parents :	Semaine du 10 mars 2025

Communications			
Première communication aux parents		15 octobre 2024	
Bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60 %
Date de l'envoi du bulletin	20 novembre 2024	15 mars 2025	30 juin 2025

Principales évaluations pour la 2e année					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Planification des évaluations	Lire (40%)	✓	✓	✓
		Écrire (40%)		✓	✓
		C.O. (20%)		✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Les évaluations de lecture se feront avec des entretiens réalisés par l'enseignant(e) et l'orthopédagogue. Également, il y aura la compréhension des éléments significatifs d'un texte qui se fera à l'oral ou à l'écrit.</p> <p>En écriture, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens : L'écriture de courts textes, la maîtrise des connaissances, les leçons et des exercices de grammaire.</p> <p>À l'oral, l'évaluation se fera sous forme de causeries, de discussions avec échanges et des thèmes travaillés en classe.</p>			

Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Mathématiques	Planification des évaluations	Résoudre (30%)		✓	✓
		Raisonner (70%)	✓	✓	✓
	Nature des évaluations	À chacune des étapes, les évaluations se feront par la maîtrise de connaissances (raisonne), par des situations d'application et des situations problèmes qui auront lieu de façon régulière.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Culture et citoyenneté québécoise	Planification des évaluations	Explorer des réalités culturelles (100%)		✓	✓
	Nature des évaluations	Travaux en classe, discussions et projets.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Intégration linguistique scolaire et sociale (I.L.S.S.)	Planification des évaluations			✓	✓
	Nature des évaluations				

Autres compétences observées		Étape 1	Étape 2	Étape 3
COMPÉTENCE BULLETIN 3 - ORGANISATION	Planification des évaluations	Organiser son travail (100%)		✓
	Nature des évaluations	*Ces compétences feront l'objet d'un commentaire au bulletin.		

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

3^e ET 4^e ANNÉE (2^e CYCLE)

Informations générales	
Première communication aux parents :	15 octobre 2024 16h
Première rencontre de parents :	18 novembre 2024 18h
Deuxième rencontre de parents :	Semaine du 10 mars 2025

Communications			
Première communication aux parents		15 octobre 2024	
Bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60 %
Date de l'envoi du bulletin	20 novembre 2024	15 mars 2025	30 juin 2025

Principales évaluations pour la 3 ^e et 4 ^e année					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Planification des évaluations	Lire (40%)	✓	✓	✓
		Écrire (40%)		✓	✓
		C.O. (20%)		✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Lire : Diverses compréhensions de lecture. Écrire : Tests de grammaire, situations d'écriture, 5 à 7 d'écriture, quelques dictées et/ou phrases du jour. Communiquer : Causerie, présentation de différents projets, discussions spontanées. À la fin de la 4^e année, une épreuve obligatoire du ministère en lecture et en écriture devrait être administrée aux élèves. Les dates et les modalités seront transmises par le ministère.</p>			

Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Mathématiques	Planification des évaluations	Résoudre (30%)		✓	✓
		Raisonner (70%)	✓	✓	✓
	Nature des évaluations	Situations problèmes, situations d'application et tests de connaissances.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Science et technologie	Planification des évaluations		✓	✓	✓
	Nature des évaluations	Tests de connaissances, travaux en classe et observations spontanées lors d'expériences et d'activités.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Univers social	Planification des évaluations		✓	✓	✓
	Nature des évaluations	Tests de connaissances et possibilité de projets et de travaux en classe.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Culture et citoyenneté québécoise	Planification des évaluations	Explorer des réalités culturelles (100%)		✓	✓
	Nature des évaluations	Travaux en classe, discussions et projets.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Intégration linguistique scolaire et sociale (I.L.S.S.)	Planification des évaluations			✓	✓
	Nature des évaluations				

Autres compétences observées			Étape 1	Étape 2	Étape 3
COMPÉTENCE BULLETTIN 3 - ORGANISATION	Planification des évaluations	Organiser son travail (100%)			✓
	Nature des évaluations	*Ces compétences feront l'objet d'un commentaire au bulletin.			

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

5^e et 6^e année (3^e CYCLE)

Informations générales	
Première communication aux parents :	15 octobre 2024 16h
Première rencontre de parents :	18 novembre 2024 18h
Deuxième rencontre de parents :	Semaine du 10 mars 2025

Communications			
Première communication aux parents		15 octobre 2024	
Bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60 %
Date de l'envoi du bulletin	20 novembre 2024	15 mars 2025	30 juin 2025

Principales évaluations pour la 5 ^e et 6 ^e année					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Planification des évaluations	Lire (40%)	✓	✓	✓
		Écrire (40%)		✓	✓
		C.O. (20%)	✓	✓	✓
	Nature des évaluations	De façon régulière, les connaissances acquises seront validées par différents moyens tels que : dictées, contrôles, compréhension de lecture, situations d'écriture, causerie, communications orales, discussions. À la fin de la 6 ^e année, une épreuve obligatoire du ministère en lecture et en écriture devrait être administrée aux élèves. Les dates et les modalités seront transmises par le ministère.			

Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Mathématiques	Planification des évaluations	Résoudre (30%)		✓	✓
		Raisonner (70%)	✓	✓	✓
	Nature des évaluations	Deux compétences seront évaluées en mathématique : résoudre des situations problèmes et raisonner à l'aide de concepts mathématiques. De plus, de façon régulière, les connaissances seront validées par différents moyens tels que : examens de connaissances des concepts, situations complexes d'apprentissage, situations d'application et de validation. À la fin de la 6e année, des épreuves obligatoires du ministère devraient être administrées aux élèves. Les dates et les modalités seront transmises par le ministère.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Science et technologie	Planification des évaluations		✓	✓	✓
	Nature des évaluations	Tests de connaissances, travaux en classe et observations spontanées lors d'expériences et d'activités. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront validées par différents moyens tels que : activités scientifiques, projet, examen de connaissances, utilisation des méthodologies scientifiques.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Univers social	Planification des évaluations		✓	✓	✓
	Nature des évaluations	De façon régulière, les connaissances acquises seront validées par différents moyens tels que : des examens de connaissances, la présentation de vidéos historiques et discussions.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Culture et citoyenneté québécoise	Planification des évaluations	Explorer des réalités culturelles (100%)		✓	✓
	Nature des évaluations	Travaux en classe, discussions, projets.			
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Arts plastiques	Planification des évaluations	Réaliser des créations plastiques et médiatiques personnelles		✓	✓
		Apprécier des œuvres d'arts		✓	✓
	Nature des évaluations	Exploiter des idées de création inspirées ou non d'une proposition et des éléments du langage plastiques. Organiser ses éléments et finaliser sa création. L'élève devra aussi partager à l'oral et/ou à l'écrit son appréciation par rapport à sa création, celle des autres, des œuvres d'art ou des objets du patrimoine.			

Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Intégration linguistique scolaire et sociale (I.L.S.S.)	Planification des évaluations			✓	✓
	Nature des évaluations				

Autres compétences observées		Étape 1	Étape 2	Étape 3
COMPÉTENCE BULLETIN 3 - ORGANISATION	Planification des évaluations	Organiser son travail (100%)		✓
	Nature des évaluations	*Ces compétences feront l'objet d'un commentaire au bulletin.		

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ANGLAIS

1 ^E ANNÉE					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
ANGLAIS	Planification des évaluations	C1 (60 %) Mobiliser sa compréhension de textes entendus		✓	✓
		C2 (40%) Communiquer oralement en anglais		✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Mobiliser sa compréhension de textes entendus : Écouter des chansons, des histoires et réagir à celles-ci (en faisant les gestes de la chanson ou de l'histoire...) Les observations (évaluations) seront faites par l'enseignant : un à un, en équipe de deux, en petit groupe ou en grand groupe.</p> <p>Communiquer oralement en anglais : Employer le vocabulaire des chansons ou des histoires en les utilisant oralement. Répondre oralement aux questions lors de la routine. Utiliser les mots ou phrases appris afin de se faire comprendre par les autres personnes. Les observations (évaluations) seront faites par l'enseignant : un à un, en équipe de deux, en petit groupe ou en grand groupe.</p>			

2 ^E ANNÉE					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
ANGLAIS	Planification des évaluations	C1 (60 %) Mobiliser sa compréhension de textes entendus		✓	✓
		C2 (40%) Communiquer oralement en anglais		✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Mobiliser sa compréhension de textes entendus : Écouter des chansons, des histoires et réagir à celles-ci (en faisant les gestes de la chanson ou de l'histoire...) Les observations (évaluations) seront faites par l'enseignant : un à un, en équipe de deux, en petit groupe ou en grand groupe.</p> <p>Communiquer oralement en anglais : Employer le vocabulaire des chansons ou des histoires en les utilisant oralement. Répondre oralement aux questions lors de la routine. Utiliser les mots ou phrases appris afin de se faire comprendre par les autres personnes. Les observations (évaluations) seront faites par l'enseignant : un à un, en équipe de deux, en petit groupe ou en grand groupe.</p>			

3 ^E ANNÉE					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
ANGLAIS	Planification des évaluations	C1 (50 %) Interagir en anglais	✓	✓	✓
		C2 (35%) Réinvestir la compréhension de la langue		✓	✓
		C3 (15%) Écrire et produire des textes		✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Évaluations orales : Key language, évaluations lors d'activités en petits groupes. Évaluation pendant les activités en grand groupe.</p> <p>Compréhension de textes lus et entendus : Lire des textes et répondre à des questions, réinvestir sa compréhension d'un texte lu ou entendu en écrivant un texte.</p> <p>Écriture : Écrire des textes variés sur des thèmes vus en classe, faire des projets sur des thèmes variés.</p>			

4 ^E ANNÉE					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
ANGLAIS	Planification des évaluations	C1 (50 %) Interagir en anglais	✓	✓	✓
		C2 (35%) Réinvestir la compréhension de la langue		✓	✓
		C3 (15%) Écrire et produire des textes		✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Évaluations orales : Key language, évaluations lors d'activités en petits groupes. Évaluation pendant les activités en grand groupe.</p> <p>Compréhension de textes lus et entendus : Lire des textes et répondre à des questions, réinvestir sa compréhension d'un texte lu ou entendu en écrivant un texte.</p> <p>Écriture : Écrire des textes variés sur des thèmes vus en classe, faire des projets sur des thèmes variés.</p>			

5 ^E ANNÉE					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
ANGLAIS	Planification des évaluations	C1 (45 %) Interagir en anglais	✓	✓	✓
		C2 (35%) Réinvestir la compréhension de la langue		✓	✓
		C3 (20%) Écrire et produire des textes		✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Évaluations orales : Key language, évaluations lors d'activités en petits groupes. Évaluation pendant les activités en grand groupe.</p> <p>Compréhension de textes lus et entendus : Lire des textes et répondre à des questions, réinvestir sa compréhension d'un texte lu ou entendu en écrivant un texte.</p> <p>Écriture : Écrire des textes variés sur des thèmes vus en classe, faire des projets sur des thèmes variés.</p>			

6 ^E ANNÉE					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
ANGLAIS	Planification des évaluations	C1 (45 %) Interagir en anglais	✓	✓	✓
		C2 (35%) Réinvestir la compréhension de la langue		✓	✓
		C3 (20%) Écrire et produire des textes	✓	✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Évaluations orales : Key language, évaluations lors d'activités en petits groupes. Évaluation pendant les activités en grand groupe.</p> <p>Compréhension de textes lus et entendus : Lire des textes et répondre à des questions, réinvestir sa compréhension d'un texte lu ou entendu en écrivant un texte.</p> <p>Écriture : Écrire des textes variés sur des thèmes vus en classe, faire des projets sur des thèmes variés.</p>			

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ARTS PLASTIQUES ET DRAMATIQUES

1 ^E ANNÉE À LA 4 ^E ANNÉE					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
ARTS PLASTIQUES	Planification des évaluations	C1 Réaliser des créations plastiques	✓		✓
		C2 Apprécier des œuvres d'art	✓		✓
	Nature des évaluations	<p>Exploiter des idées de création inspirées par une proposition, des gestes transformateurs, des éléments du langage plastique, organiser ses éléments et finaliser sa création.</p> <p>En utilisant le vocabulaire disciplinaire, l'élève partage à l'oral et/ou à l'écrit son appréciation par rapport à sa création, celle des autres, des œuvres d'art ou des objets du patrimoine. Son propos contient des références d'ordre plastique, personnel, affectif, social et socioculturel.</p>			

1 ^E ANNÉE À LA 6 ^E ANNÉE					
Matière		Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3
ARTS DRAMATIQUES	Planification des évaluations	C1 Inventer des séquences dramatiques - interpréter		✓	✓
		C2 Apprécier des œuvres théâtrales		✓	✓
	Nature des évaluations	<p>Exploiter des idées de création inspirées par une proposition, appliquer des éléments du langage dramatique, des techniques de jeu et théâtrales et finaliser sa création.</p> <p>En utilisant le vocabulaire disciplinaire, l'élève partage à l'oral et/ou à l'écrit son appréciation par rapport à sa création, celle des autres, des extraits d'œuvres théâtrales ou une pièce de théâtre. Il établit des liens entre ce qu'il a ressenti et examiné.</p>			

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ

Maternelles, 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année						
Matière		Compétence	Étape 1 (20%)	Étape 2 (20%)	Étape 3 (60%)	
Éducation physique et à la santé	Planification des évaluations	C1 Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	✓	✓	✓	
		C2 Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	✓	✓	✓	
		C3 Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
	Critères	1 : Cohérence de la planification / justification du choix des actions 2 : Efficacité de l'exécution / enchaînement des actions 3 : Pertinence du retour réflexif 4 : Maîtrise des connaissances				
	Nature des évaluations	<p>Étape 1 : Chacune des compétences avec les critères 1-2-3-4 Gym en forme 10% Sports de ballon 40% Cirque : 30% Mode de vie sain et actif : 20% Total 100%</p> <p>Étape 2 : Chacune des compétences avec les critères 1-2-3-4 Corde accro (Nawatobi) : 15% Speed Stacks : 15% Pull ball : 15% Basketball : 15% Gymnastique : 10% Accrogym : 10% Mode de vie sain : 20% Total 100%</p> <p>Étape 3 : Chacune des compétences avec les critères 1-2-3-4 Course palier : 10% Sports estivaux : 40% Grand défi : 20% Accrogym/gymnastique : 10% Mode de vie sain et actif : 20% Total 100%</p>				

4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année					
Matière		Compétence	Étape 1 (20%)	Étape 2 (20%)	Étape 3 (60%)
Éducation physique et à la santé	Planification des évaluations	C1 Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	✓	✓	✓
		C2 Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	✓	✓	✓
		C3 Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓
	Critères	1 : Cohérence de la planification / justification du choix des actions 2 : Efficacité de l'exécution / enchaînement des actions 3 : Pertinence du retour réflexif 4 : Maîtrise des connaissances			
	Nature des évaluations	<p>Étape 1 : Chacune des compétences avec les critères 1-2-3-4 Test's d'habiletés physiques : 10% Sports de ballon (+baseball pour 6^e) 40% Speed Stacks : 40% Mode de vie sain et actif : 10% Total 100%</p> <p>Étape 2 : Chacune des compétences avec les critères 1-2-3-4 Tests d'habiletés physiques: 30% DBL ball : 30% Pull ball: 30% Mode de vie sain : 10% Total 100%</p> <p>Étape 3 : Chacune des compétences avec les critères 1-2-3-4 Tests d'habiletés physiques: 30% Sports de raquettes : 20% Basketball : 20% Corde accro : 20% Mode de vie sain et actif : 10% Total 100%</p>			

Résumé aux parents – compétences observées

L'élève sera évalué tout au long de l'année sur l'acquisition et la mobilisation des connaissances liées aux compétences suivantes : pratiquer des activités physiques individuellement, pratiquer des activités physiques avec les autres et se donner des moyens pour adopter un mode de vie sain et actif.